

GIROUTRAIL

Préambule

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation des clauses ci- après :

Article 1 : Organisateurs

Le GIROUTRAIL est une course nature organisée par l'Association Sportive de Giroussens (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment :

- par mail à l'adresse giroutrail@orange.fr
- via le site internet : www.giroutrail.fr

Article 2 : Descriptif des épreuves

Le GIROUTRAIL aura lieu le **Dimanche 29 août 2021 à Giroussens (81)**. Il est composé de :

- deux trails chronométrés : GIROU21 – GIROU13
- une randonnée de **10km** (non chronométrée) LA RANDO
-

Les courses se dérouleront en semi-autonomie en privilégiant aux coureurs et aux randonneurs d'être équipés d'un contenant (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...) pour le ravitaillement en eau

Un seul ravitaillement solide est prévu à l'arrivée.

- GIROU21 : un **trail découverte de 21 km**, pour 700 m de D+ :
 - Départ à 9h15 par vague (2 ravitaillements liquides).
- GIROU13 : une **course nature de 13 km** pour 350 m de D+ :
 - Départ à 9h45 par vague (1 ravitaillement liquide).
- LA RANDO : 10km
 - Départ à 9h45 (1 ravitaillement liquide).

Article 3 : Retrait des dossards

- Le retrait des dossards se fera sur la place de la Céramique le samedi de 14h à 18h ou le jour de la course à partir de 7h30 pour le GIROU21 et 8h30 pour le GIROU13 et la Rando.
- Une pièce d'identité devra obligatoirement être présentée pour le retrait du dossier.
- Le départ sera donné sur la place de la Céramique.

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Article 4 : Condition d'inscription

4-1 : Catégories d'âge

- GIROU21 est une course de 21km aux participants de plus de 18 ans.
- GIROU13 est une course de 13km ouverte à partir de 16 ans révolu.

4-2 : Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire sur le Girou13 à condition qu'ils aient plus de 16 ans le jour de la course. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou à présenter sur place.

4-3 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une **licence sportive FFA en cours de validité à la date de la manifestation.**
- soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

La collecte et la vérification des justificatifs médicaux se feront en amont de la remise des dossards en version digitale. Seul un dossier d'inscription **COMPLET** permettra la récupération du dossard.

Aucune dérogation ne sera acceptée si le dossier n'est pas complet le jour de la course.

Article 5 : Droits d'inscriptions

Les inscriptions pour les 2 courses et la RANDO se feront uniquement en ligne via la plateforme d'inscription de Chrono-start (<http://www.chrono-start.com/>).

La liste des inscrits actualisée automatiquement sera consultable sur le site sur <http://www.chrono-start.com/>.

Aucune inscription ne sera enregistrée sur place.

5-1 : Prix et augmentation de tarifs

- Le GIROU21 : 9 euros
- Le GIROU13 : 7 euros
- LA RANDO : 4 euros

5-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 6 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de GROUPAMA pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels ou de dégradation de matériel durant l'épreuve.

Article 7 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants seront assurées par Albi Sports Aquatiques.. Des signaleurs seront positionnés tout au long du parcours, sur les voies routières, ainsi qu'une équipe de secouristes équipée de moyens logistiques adaptés.

Un membre de la course fermera chaque course.

Articles 8 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société Chrono- start via des puces électroniques qui vous seront remises lors du retrait du dossard et qui seront récupérées à votre arrivée.

Le port d'une puce ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

Article 9 : Classement et récompenses

Seront récompensés :

- Les 3 premiers scratches de chaque course.

Les classements seront diffusés le soir même sur le site de la course.

Article 10 : Charte du coureur- Dispositions spécifiques COVID 19

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Le parcours traverse des parcelles privées soumises à autorisation exceptionnelle des propriétaires, il sera formellement interdit d'emprunter ces parcelles en dehors de cette manifestation.

Tout abandon devra être signalé à l'organisation.

La participation au GIROU TRAIL vaut adhésion à la CHARTE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19, celle-ci est donc lue et acceptée dans son intégralité.

Suite aux nouvelles mesures sanitaires (mesures en vigueur au 21 juillet 2021), le **PASS SANITAIRE est obligatoire** pour les inscrits majeurs et souhaité pour les mineurs.

Il y aura une bulle sanitaire à l'entrée de la zone. A l'entrée de la bulle sanitaire, plusieurs points de contrôle seront organisés pour contrôler le **Pass Sanitaire** de toutes les personnes souhaitant pénétrer dans l'enceinte avec l'application **#TousAntiCovid Vérif**.

Un Pass Sanitaire valide (selon la législation applicable au 21/07/2021) se définit par :

- une vaccination complète plus de 7 jours ;
- ou un test négatif (Antigénique ou PCR) de moins de 48 heures ;
- ou un test positif de plus de 11 jours et moins de 6 mois.

Il n'y aura pas de test sur place.

Aucune dérogation ne sera acceptée si le Pass sanitaire n'est pas validé à la lecture du QR code.

En cas de Pass Sanitaire non valide, l'entrée dans l'enceinte sera refusée, il n'y aura ni remise de dossard ni remboursement des frais d'inscription.

Article 11 : Respect des règles de circulation

Sur les parties du parcours empruntant la voir publique, chaque participant s'engage à respecter le code de la route et sera tenu responsable en cas de manquement ou refus de s'y conformer.

Article 12 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 13 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

CHARTRE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID -19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, **en tant que coureur de l'évènement GIROU TRAIL, je m'engage à :**

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

- Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
- Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
- Ne pas cracher au sol
- Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
- Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
- Respecter et laisser les lieux publics propres
- Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eaux, gourde, flasque, bouteille, gobelet...)

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus de 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours.

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.

10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacement et de transports.

Nom, Prénom
Date et Signature